

**COMPTE RENDU**  
**de la séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 04 mars 2022**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

**Présents :** JURY Gilles - MOULIN Emmanuel – ROMEAS Frédéric - FAYARD Jean-François - MOULIN Martine - PICHON Christophe - RANCON Raphaël - TERRIER Blandine - MENIS Alexandre - MONGEVILLE Christophe - SAMUEL Béatrice - MONTERYMARD-GRAS Florence - CROUZET Marc – GUERIN Nathalie - BANCEL Jean-Paul

**Secrétaire :** MONGEVILLE Christophe

**Compte rendu du conseil municipal du 28 janvier 2022**

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 28 janvier 2022 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

*Compte rendu approuvé à l'unanimité.*

**1ère délibération : Régularisation foncière à Marnhier – propriété CHAMBOUVET Chantal**

Monsieur le Maire rappelle la création d'un nouvel ouvrage hydraulique sur la VC N° 6 au lieu-dit Marnhier.

La nouvelle emprise foncière nécessite un nouveau découpage cadastral comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Références parcelles	Surfaces parcelles initiales	Nouveaux propriétaires	Nouveaux n° de parcelles	Surfaces parcelles
C 106	3 980 m2	Mme CHAMBOUVET Chantal	C 501	3 422 m2
		Commune de Montregard	C 500	558 m2
C 107	840 m2	Mme CHAMBOUVET Chantal	C 503	820 m2
		Commune de Montregard	C 502	20 m2

Il est proposé que les parcelles n° C 500 d'une surface de 558 m2 et n° C 502 d'une surface de 20 m2, appartenant à Mme CHAMBOUVET Chantal soient cédées à l'Euro symbolique avec dispense de paiement à la Commune de Montregard.

Cette régularisation foncière fera l'objet de rédaction d'un acte notarié dont les frais seront supportés par la collectivité ainsi que les frais de géomètre.

*Proposition approuvée à l'unanimité.*

## **2ème délibération : Régularisation foncière à Marnhier – propriété BANCEL Gilles**

Monsieur le Maire rappelle la création d'un nouvel ouvrage hydraulique sur la VC N° 6 au lieu-dit Marnhier.

La nouvelle emprise foncière nécessite un nouveau découpage cadastral comme indiqué ci-dessous :

- 26726 m2 : propriété de Mr BANCEL Gilles référencée sous le n° C 499
- 74 m2 : propriété de la Commune de Montregard référencée sous le n° C 498

Il est proposé que la parcelle n° C 498 d'une surface de 74 m2, appartenant à Mr BANCEL Gilles soit cédée à l'Euro symbolique avec dispense de paiement à la Commune de Montregard.

Cette régularisation foncière fera l'objet de rédaction d'un acte notarié dont les frais seront supportés par la collectivité ainsi que les frais de géomètre.

*Proposition approuvée à l'unanimité.*

## **3ème délibération : Travaux d'éclairage public suite aux travaux de restauration du lavoir rue du four banal**

Suite à la rénovation du lavoir, il y a lieu de prévoir des travaux d'éclairage public.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence « Eclairage public ».

L'estimation des dépenses correspondantes aux conditions économiques actuelles s'élève à 5 120.60 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 % soit :

$$5\ 120.60\ € \times 55\ \% = 2\ 816.33\ €$$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être ajustée suivant le montant des dépenses définitives.

*Proposition approuvée à l'unanimité*

## **4ème délibération : convention avec la CCPM pour la réalisation de prestations de services « suivi et entretien des bâtiments et équipements communautaires »**

La Communauté de Communes souhaite confier une partie de la gestion technique des bâtiments et équipements communautaires concernés sur la commune.

Ces prestations techniques relèvent du suivi et de l'entretien des structures suivantes :

- Aire de camping-car
- Zones artisanales
- Bibliothèque
- RAM
- Gîte de la Fontaine
- Four Banal

Il est proposé de signer une convention pour une durée d'un an à compter de la date de signature. Le prix de la prestation est fixé à 22 € brut de l'heure (charges patronales comprises).

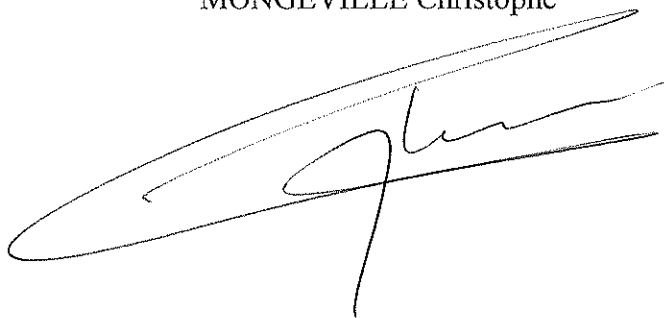
*Proposition approuvée à l'unanimité.*

**Questions Diverses :**

- Sollicitation de l'OPAC 43 pour la location du garage de la Petite Auberge.
- Programme Ponts : début du contrôle de l'état des ponts communaux au printemps 2022.
- Réalisation d'un reportage photos sur 2 saisons et d'une vidéo de la commune.
- Proposition d'installation de vidéo-surveillance.
- Discussion sur le devenir de la maison Digonnet place de la Fontaine.
- Avancée des travaux d'agrandissement de la salle multi-activité.
- Discussion autour du compte-rendu du diagnostic énergétique de la mairie et de la petite auberge.
- JO 2024 : programme d'équipements sportifs dans toute la France notamment en zone rurale (pumptrack ...).
- Mécène : proposition de confier la restauration de la statue Saint François Régis.

Le secrétaire de séance,

MONGEVILLE Christophe

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Mongeville', written over a horizontal line.